

Petites nouvelles

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung**

Band (Jahr): **12 (1936-1937)**

Heft 21

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

tion de la gerbe des projectiles au but et oblige l'emploi d'un minimum de 3 à 4 mitrailleuses, tirant en même temps et sur le même but.

La position des mitrailleuses sera de préférence en V pour 3 mitrailleuses et en carré pour 4 mitrailleuses.
Plt. Méroz.

Le sous-officier porte-drapeau

La suppression de l'adjudant sous-officier à l'état-major du bataillon d'infanterie, prévue dans la nouvelle organisation des troupes, a provoqué dans le corps des sous-officiers une douloureuse surprise due au fait que cette décision, qu'on pourrait rapporter, semble-t-il, avec un peu de bonne volonté et de compréhension, exclut désormais le sous-officier de l'honneur de porter le drapeau.

Le drapeau est l'emblème de la patrie: c'est lui qui symbolise les idées de sacrifice et de dévouement que les hommes doivent avoir au cœur quand elle se trouve en danger; c'est lui qui doit entraîner les hésitants au moment de la crise finale du combat; enfin, c'est autour de lui que doivent se rassembler ceux qui sont encore debout après une victoire ou une défaite. En un mot, le drapeau personnifie, dans sa forme matérielle, toutes les vertus que la patrie est en droit d'exiger de ses enfants. Il n'a pas toujours eu la forme, ni même la signification qu'il possède actuellement. Cependant, on retrouve, dans l'histoire de tous les âges, la preuve que les nations, tribus ou agglomérations de peuples ont toujours pensé à se grouper, dans les moments de danger, autour d'un signe matériel particulier à chacune d'elles. Les douze tribus d'Israël n'avaient-elles pas déjà des enseignes distinctes? De même, à Rome, chaque légion, chaque cohorte n'était-elle pas dotée d'une bannière, et devant l'empereur, ne portait-on pas le labarum, qui consistait en une lance soutenant sur un bâton horizontal un long voile de pourpre où figurait l'image d'un aigle?

De nos jours, cette mentalité est encore intacte et nos sous-officiers, dont l'activité hors service fait foi de leur attachement indéfectible au drapeau et à tout ce qu'il représente, sont parmi ceux qui ont le plus de droits à la confiance du pays. Le drapeau est une chose sacrée pour laquelle les plus faibles sont capables des actes les plus héroïques. L'honneur de le porter est un privilège si grand que l'on a peine à imaginer que pour une question d'ordre technique, le sous-officier qui a atteint le plus haut grade auquel la hiérarchie et ses qualités personnelles lui permettent d'aspirer, en soit privé tout à coup sans avoir en aucune façon démérité. Après plus d'un siècle de tradition dans ce domaine, il est profondément regrettable d'en arriver à une solution qui, si elle n'entame pas directement le prestige du sous-officier, laissera désormais à ce dernier une impression pénible qu'il est facile de concevoir. Si nos renseignements sont exacts, cette décision aurait été dictée par la nécessité d'assurer au bureau de l'état-major du régiment, le meilleur collaborateur que doit être tout adjudant sous-officier, grâce à la formation spéciale qu'il a reçue au cours de ses services d'instruction. En regard du préjudice moral causé au corps des sous-officiers, il apparaît facilement que ce motif n'est pas d'une urgence extrême et qu'il n'y eut pas eu péril en la demeure, si l'état de chose actuel avait été maintenu. Malgré les démarches entreprises par la direction de l'Association suisse des sous-officiers, au sein de laquelle la suppression de l'adjudant sous-officier au bataillon a provoqué une consternation générale, le Département militaire fédéral

est resté insensible à toutes les revendications. Encore une fois, nous le déplorons très vivement et ceci d'autant plus qu'il est pertinent de penser que même parmi les officiers de tous grades, il en est un bon nombre qui partagent notre opinion.
Cap. E. Notz.

Petites nouvelles

La première division renforcée de certaines unités de la deuxième division et de la Garnison de St-Maurice effectuera un cours de répétition de manœuvre au début de septembre prochain. Ces manœuvres qui seront, plus exactement, des exercices de combat, se dérouleront du dimanche 5 septembre au mercredi 8 septembre dans la région située entre la Haute-Gruyère et le plateau d'Echallens. Les partis en présence seront commandés respectivement par les col. div. Combe, cdt. de la 1^{re} division, et Jordi, chef d'arme des troupes légères.

Le stationnement des troupes pour la première semaine du cours tient compte de la composition des partis pour la première phase des manœuvres. Ces mesures éviteront ainsi les longues marches de concentration. Préparées par un cours d'état-major, ayant eu lieu à Baden, ces manœuvres auront pour buts essentiels: d'affermir la discipline, de développer l'instruction au combat et la technique du combat. Les nouvelles armes et les nouvelles formations seront employées, les cadres et la troupe doivent se familiariser avec la nouvelle technique et la motorisation. Selon les directives du col. cdt. du 1^{er} corps Guisan, la division effective manœuvrera dans le cadre du corps d'armée, c'est-à-dire en liaison avec des divisions voisines qui seront représentées sur le terrain par leur état-major et certains moyens de transmission et de transport. Le défilé aura lieu à 10 h., le 9 septembre, à Etavez, entre le Mont et Cugy. Ce sera pour la dernière fois que notre grande unité défilera dans sa composition actuelle qui sera complètement modifiée dès le 1^{er} janvier 1938.

★

A Genève, comme probablement dans bien d'autres villes encore, les ouvriers et employés astreints au service militaire n'ont jamais trouvé une bien grande compréhension auprès de leurs patrons ou directeurs en ce qui concerne le maintien des salaires pendant la durée de leurs cours de répétition. Toutefois, depuis une année, il semble qu'un léger progrès se manifeste un peu partout, car on commence à comprendre qu'il n'est pas normal que l'employé dispensé du service prenne le pas sur l'employé soldat. Dans la cité de Genève, qui se remet peu à peu des suites funestes du régime socialiste, il s'est conclu, dans le domaine du bâtiment — voilà qui est significatif —, un contrat collectif qui prévoit la création d'une caisse de compensation générale de tous les patrons pour payer les salaires pendant les cours. C'est un immense progrès pour cette branche que nous enregistrons avec joie. Que chacun fasse un effort dans les milieux où cela est encore nécessaire et nous n'aurons bientôt plus que des soldats heureux de pouvoir servir le pays sans laisser derrière eux femmes et enfants dans la gêne et à la charge de la commune.

★

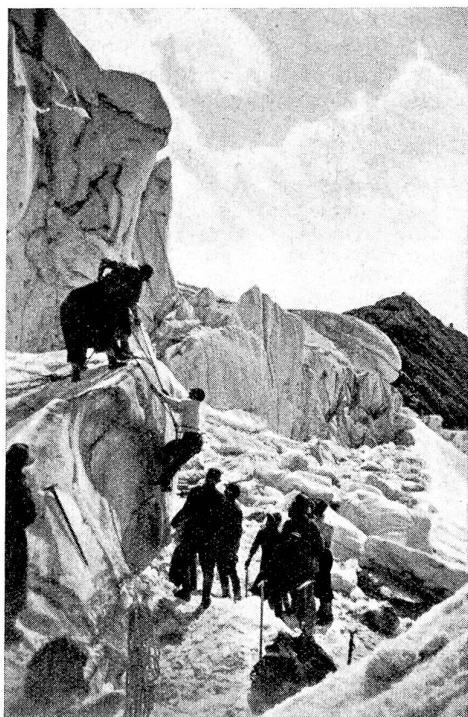
En remplacement du col. divisionnaire Bircher, démissionnaire, l'assemblée des délégués de la Société suisse des Officiers a élu dernièrement son nouveau président en la personne du lieutenant-col. Robert Moulin, de Lausanne, commandant du régiment d'infanterie 2. C'est avec satisfaction que l'on voit à nouveau à la tête de cette société, un officier romand très populaire et dont l'éloge n'est plus à faire.

★

Au sujet de la prolongation des cours de répétition, dont nous avons déjà parlé dans un précédent numéro, il se confirme que le D.M.F. s'apprête à soumettre au Conseil Fédéral, à l'intention des chambres, un projet d'arrêté fédéral urgent. Chaque cours de répétition ordinaire serait suivi d'un cours additionnel d'une semaine. Y seraient appelés les hommes non astreints au service de l'élite, ceux de la landwehr et même, dans les détachements de couverture frontrière, ceux du landsturm.

Il paraît certain que l'on travaille d'arrache pied à Berne pour mettre au point définitivement la réorganisation des troupes. Cette activité est bien faite pour donner au peuple une confiance que l'inertie dans laquelle nous étions plongés depuis trop longtemps déjà, semblait avoir diminuée dans de notables proportions. N'oublions pas que c'est dans une phase analogue de réorganisation que la Belgique a été attaquée en 1914. Il importe donc de faire vite et bien, de façon à être prêt à toute éventualité. Ceci dit sans aucune allusion blessante pour nos voisins.

★



Cours d'alpinisme 1936

Exercice de sauvetage d'une crevasse au moyen du double étrier.

En période d'organisation de l'instruction militaire préparatoire, il paraît intéressant de relever quelques chiffres qui montrent le pourcentage des jeunes gens reconnus aptes, ajournés ou réformés lors du recrutement, suivant qu'ils n'ont reçu aucune préparation physique dans la période post-scolaire, ou qu'ils ont participé à des cours préparatoires gymnastiques seulement, ou qu'ils ont pratiqué la gymnastique ou du sport en société, sans cours E.P.G. ou pratiqué la gymnastique ou du sport en société avec participation aux cours E.P.G.:

	Aptes	Ajournés	Réformés
Aucune préparation phys. post-scol. .	67,9	6,4	25,7
Avec cours prép. gym. seulement . .	75,6	5,7	18,7
Soc. gym.-sport, sans cours prép. gym.	81,3	6,2	12,5
Soc. gym.-sport, avec cours prép. gym.	85,8	3,6	10,6

Ce tableau prouve aisément la nécessité de l'enseignement préparatoire gymnastique, surtout si l'on songe que les exigences toujours nouvelles de l'instruction militaire laissent de moins en moins de temps disponible pour la préparation physique du soldat. *

Les autorités militaires américaines ont fait une récapitulation des unités des armées régulières, des réserves et des forces entraînées et mobilisables dans le monde. Sans tenir compte d'un million de Chinois, que l'on estime cependant entraînés au combat, cette statistique démontre que le total des hommes appartenant aux armées actives, aux réserves et aux formations paramilitaires est de 54'412,628. La Russie possède l'armée la plus nombreuse avec 1'540,000 soldats de l'active et 19'490,000 hommes entraînés. L'Italie vient en second rang avec 6 millions 924,395 hommes mobilisables du jour au lendemain.

L'empire britannique est en cinquième place avec 384,780 hommes. L'Etat de Costa-Rica est donné comme étant le pays ayant la plus faible armée d'hommes de l'active, 730 hommes. En ce qui nous concerne, on nous taxe à 600,000 hommes militairement entraînés. L'armée régulière américaine ne compte que 165,000 hommes, chiffre qu'il convient d'accepter sous toutes réserves! *

L'assemblée annuelle des délégués de l'Association suisse des sociétés d'artillerie, réunie en mai à Lucerne, sous la présidence du sergent Ed. Kirchhofer, de St-Gall, a choisi Lausanne comme lieu des « Journées suisses d'artillerie 1938 ». La Société d'artillerie de Lausanne a été chargée de l'organisation de cette manifestation. La section de Bâle-ville a été choisie comme section directrice, sous la présidence du lieutenant Kramer, commandant du rég. d'art. de camp. 8. *

En mai, la région du futur lac de Sihl près d'Einsiedeln, où l'on a élevé un barrage qui est terminé à l'heure actuelle, a été le théâtre d'un intéressant exercice des troupes d'aviation. L'accumulation des eaux va recouvrir une vaste étendue de terrains et notamment plusieurs fermes qui ont été évacuées. Mais avant de disparaître complètement sous les flots, ce terrain et ces constructions ont servi de champ d'expérience à nos troupes d'aviation qui les ont complètement arrosés de bombes de différents modèles.

Ces démonstrations, auxquelles prirent part plusieurs escadrilles militaires, ont permis de faire d'intéressantes constatations dont on pourra tirer profit dans l'intérêt de notre défense nationale.

On a pu constater, une fois de plus, qu'il est assez malaisé pour un avion d'atteindre du haut des airs un but précis, en se maintenant à une altitude élevée. Pour être véritablement efficace, un bombardement aérien doit être effectué avec des moyens puissants et ne pas être gêné par une défense anti-aérienne. Il serait souhaitable que notre artillerie puisse également, à l'occasion, effectuer des tirs sur de vraies constructions destinées à être démolies tôt ou tard. Nos artilleurs ne sauraient qu'y glaner nombre d'enseignements fort utiles. *

Dans notre N° 19, du 27 mai dernier, nous avons ici même soulevé la question des cases en béton construites, tout au long de la frontière jurassienne, pour y conserver le matériel d'obstruction destiné à barrer les voies de communication. Nous en tenant — il est vrai, avec trop de confiance — à un entrefilet paru dans un journal de la région, nous avions fait remarquer que ces cases pouvaient également être utilisées comme points d'appui et nous nous étonnions qu'elles aient été construites avec une seule ouverture contre l'ouest, alors qu'il eût été préférable d'en avoir une également sur le front opposé, la frontière du Jura étant réputée réversible.

Des informations qu'on a bien voulu nous donner dernièrement, il ressort que ces cases sont *uniquement* destinées au matériel d'obstruction (rails de rebut, etc.) et qu'elles ne sauraient être utilisées à d'autres fins. Dans ces circonstances, la critique formulée est dénuée de tout fondement. On voudra bien en prendre note.

Cours d'alpinisme

A fin juillet 1936 avait lieu au Hohtürli, sous les auspices du R.I. 8, un cours d'alpinisme réunissant, dans la grande solitude de la haute montagne, 14 participants, officiers, sous-officiers et soldats. Ce fut une si belle réussite que cette année, ce cours aura lieu à nouveau, du 11 au 17 juillet cette fois-ci, dans le site grandiose qu'est la Cabane de Saleinaz.

S'il en est parmi vous, chers camarades, qui désirent répondre à l'appel de la montagne et apprendre à connaître davantage encore le beau pays qu'ils devront peut-être un jour défendre, qu'ils se joignent à nous! Non seulement vous apprendrez à connaître tous les secrets théoriques et pratiques de la technique alpine, mais vous emporterez des souvenirs comme seule la montagne sait en créer.

Tous renseignements vous seront donnés par l'un des organisateurs du cours, le Plt. H. Schnell, Brévards 5, à Neuchâtel.

Motore ed esercito

La rivista « A.C.S. » (Auto und Armee) pubblica un articolo del generale F. Dall' Ora, sul servizio trasporti durante la campagna etiopica. Riproduciamo questa esposizione di estremo interesse anche per il nostro esercito:

« La campagna 1935—36 nell'Africa Orientale ha confermato l'importanza essenziale del « servizio trasporti » a trazione meccanica, quale elemento basilare per il « movimento » degli eserciti, sia nel campo strettamente logistico, sia in quello tattico e sia infine in quello assai più vasto delle possibilità strategiche; ha inoltre fornito una preziosa esperienza sia come impiego di masse di autoveicoli, sia come rispondenza qualitativa, esperienza a diretto riflesso sui fronti europei data la somiglianza di struttura orografica dell'altopiano etiopico.

L'autocarro ha sostituito in pieno e vantaggiosa-